

17 JANVIER 2023

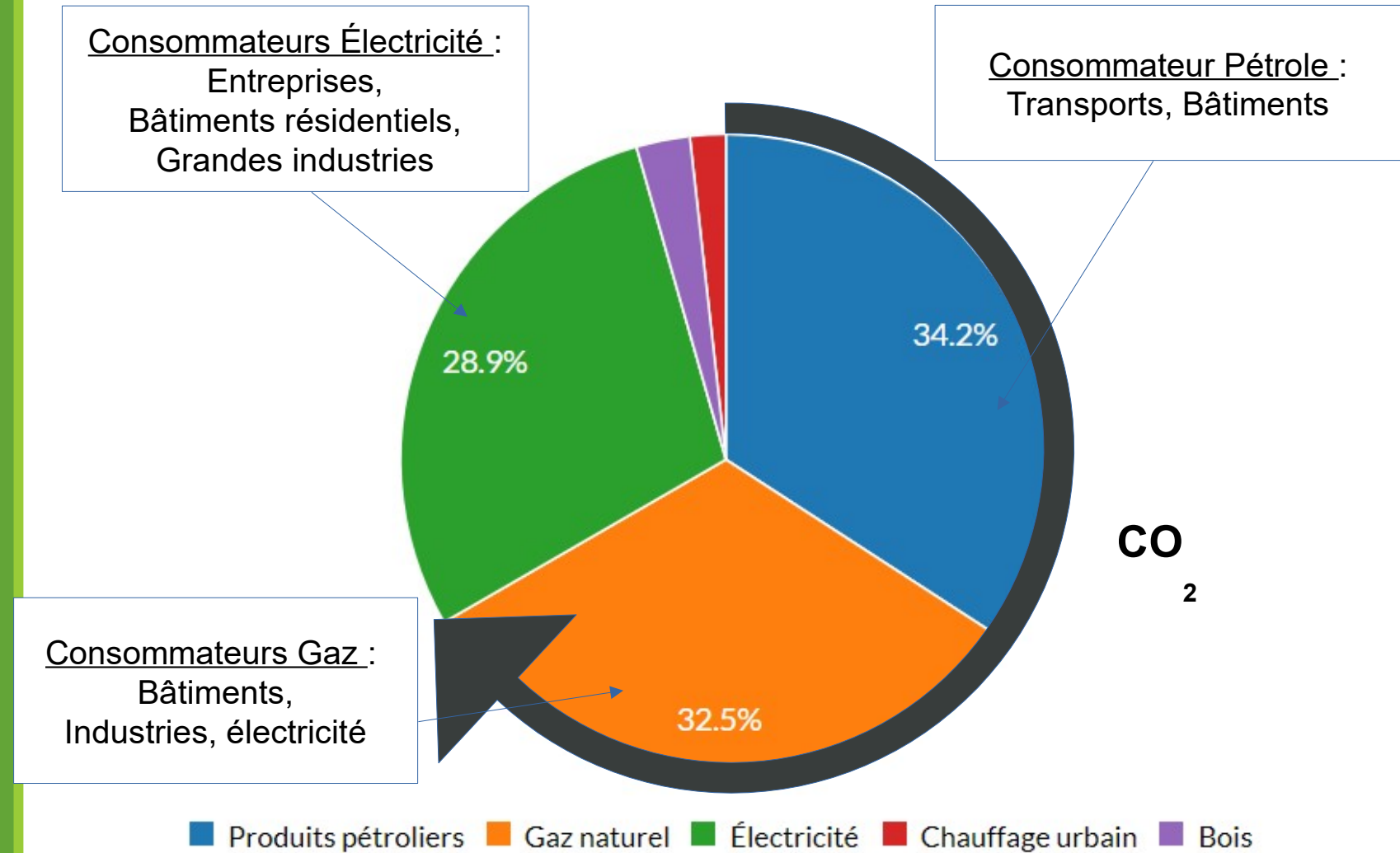


# Séminaire CYTé : Comment réduire ma consommation énergétique ?

## Chiffres-clés des Yvelines

# Consommation énergétique dans les Yvelines en 2019 (30 Twh)

## Par typologie d'énergie



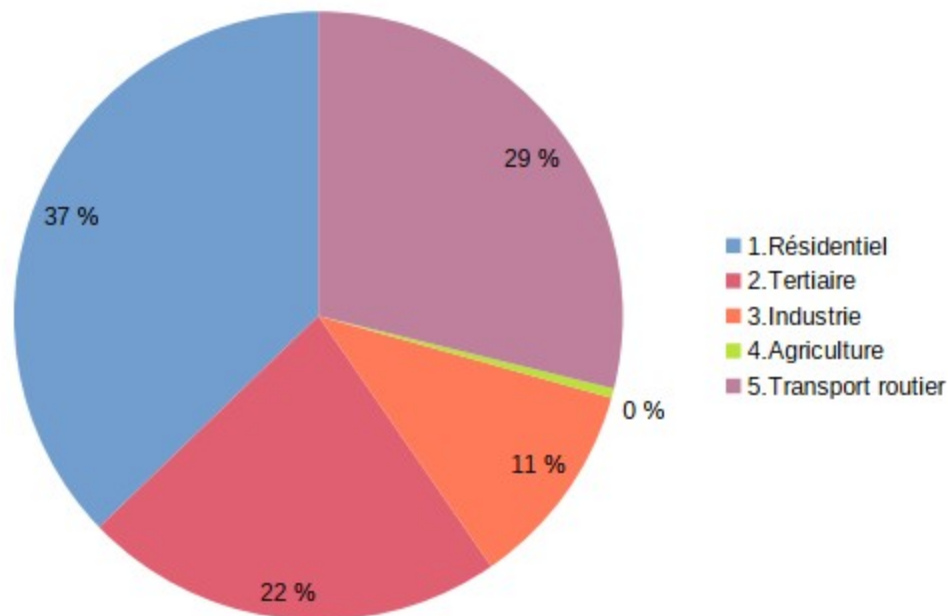
**=> RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
ET DÉCARBONER LA MATRICE ÉNERGÉTIQUE**

# Consommation énergétique dans les Yvelines en 2019 (30 Twh)

## Par secteur d'activité

**Dans les Yvelines, 88 % de la consommation  
énergétique est dû aux bâtiments et au transport**

**Consommation d'énergie par grand secteur  
d'activité dans les Yvelines en 2019**



17 JANVIER 2023



# Séminaire CYTé : Comment réduire ma consommation énergétique ?

## Volet Législatif

Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

## Les évolutions législatives récentes

- **Loi Énergie Climat** (8/11/2019) : neutralité Carbone en 2050  
=> - 40 % conso énergétique d'ici 2050 + déploiement des EnR, nucléaire
- **Loi Climat et Résilience** (22/08/2021) :
  - fin des chauffages sur les terrasses (2022)
  - gel des loyers des passoires thermiques F et G (2022)
  - audit énergétique obligatoire si vente F ou G (2022)
  - interdiction de location des bât G (2023/2025), F (2028), E (2034)  
*DPE G>450 kWh/m<sup>2</sup>/an et F>330 kWh/m<sup>2</sup>/an*
- **Décret Tertiaire** du 23/07/2019 (dispositif Eco Energie Tertiaire) :
  - bâtiments tertiaires de + de 1000 m<sup>2</sup>
  - enregistrement (fin 2022) et déclarations annuelles sous Operat
  - année de référence : à identifier entre 2010 et 2019
  - objectifs réduction conso énergétique : -40 % (2030) ; -50 % (2040) ; -60 % (en 2050)
- **Décret BACS** (20/07/2020) : impose aux bâtiments tertiaires (Puissance nominale > 290 kW => 70kW en 2027) l'installation d'un système d'automatisation et de contrôle (GTB), d'ici 01/01/2025

Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

## Les évolutions législatives récentes

- **Plan de Sobriété National** (06/10/2022) : « des économies choisies plutôt que des coupures subies »

=> Objectif : -10 % conso énergétique d'ici 2024

=> Enjeu de lisser les pics de consommation (hiver / 8h-13h + 18h-20h). Dispositif EcoWatt

=> 15 mesures phares :

- chauffage bureaux à 19° C (16° nuit ; 8° si fermé + 3 jours)
- favoriser le co-voiturage
- favoriser le télétravail (si EcoWatt rouge)
- réduire la conso de l'éclairage public (LED, réduction intensité, extinction nocturne...)
- ...

17 JANVIER 2023



# Séminaire CYTé : Comment réduire ma consommation énergétique ?

## Les aides financières

Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

## Les aides et amortisseurs

- **Tarif réglementé de vente de l'électricité (contrats < 36kVA) :** hausse limitée des TRV à 15 % au 01/02/2023, pour les particuliers, les professionnels et les petites collectivités éligibles (- 10 agents ; - 2M€ recettes) (même si elles sont sorties du TRVélec)
- **Tarif réglementé du gaz :** Pour les collectivités : Fin des TRV Gaz au 30/06/2023. Il n'est plus possible de souscrire au TRVGaz => marché
- **L'amortisseur du prix électricité (collectivités non éligibles au TRV) :** 50 % pris en charge par l'État, au-delà de 180€/MWh (dans la limite de 160€/MWh).



Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

# Le Fonds Vert

- 2 Md€ pour 2023
- déconcentration des fonds
- 3 axes et 14 mesures finançables dont :
  - **rénovation énergétique des bâtiments publics** locaux, outils de pilotage, remplacement chaudière, sortie fuel, réseau de chaleur... Projets à fort impact environnemental (-30 % économie énergie mini), baisse émissions GES
  - **modernisation éclairage public** (sauf mise aux normes, mise en lumière de sites non éclairés) : -25 % mini puissance, max 20 lux (ou 15 en protégé), couleur (< 2700 K), communes < 10 000 hab
- 1 cahier d'accompagnement par mesure (critères, seuil...)
- études, audits, ingénierie, investissement
- cumulable avec autres dotations (< 80%), sauf CEE
- échéance : 31/12/2023 (instruction au fil de l'eau)
- informations sur plateforme « Aides Territoires »  
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>
- demandes formalisées sur « démarches simplifiées »

Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

# Les aides de la Région IdF

## AAP Rénovation énergétique des bâtiments publics

**Les candidats éligibles** : Les collectivités de moins de 20 000 habitants et leurs groupements

**Les projets éligibles** :

- Rénovation globale de bâtiments tertiaires publics
  - o Réduire de 50% minimum les consommations énergétiques de la ou des surface(s) concernée(s)
- Rénovation par étapes : au minimum 2 actions « geste par geste » (isolation des murs, planchers bas et toiture, menuiseries extérieures...)
  - o Respecter les critères techniques des fiches standardisées CEE

Le recours à des matériaux biosourcés ou la production d'énergies renouvelables sur site seront valorisés.

Les projets de réhabilitation doivent être au moins en phase avant-projet définitif (APD) validé et les travaux ne doivent pas avoir débuté avant la date de clôture de l'appel à projets.

**Modalités de l'aide** : 50% du montant TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA du coût des travaux) plafonné à 200 000 € par projet ce plafond pourra être porté à 300 000€ en cas de production d'énergies renouvelables sur site.

**Contact** : [aap-batiments-durables@iledefrance.fr](mailto:aap-batiments-durables@iledefrance.fr)

<https://www.iledefrance.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics>

**Dates** : les dossiers peuvent être déposés en continu

Séminaire du  
17/01/2023

Comment  
réduire ma  
consommation  
énergétique et  
mes émissions  
carbone ?

# Les aides de la Région IdF

**Attention évolutions des  
critères d'éligibilité en 2023**

## AAP Eclairage public

**Les candidats éligibles** : Les collectivités de moins de 20 000 habitants et leurs groupements

### **Les projets éligibles** :

- **Etudes** : analyse globale des installations existantes et de leur pertinence pour répondre aux besoins de la population (nombre de points lumineux, implantation, espacement, vétusté des luminaires, hauteur, zones à éclairer, planification temporelle de l'éclairage...).
- **Travaux** : dépose de luminaires et installation d'éclairage extérieur favorisant la sécurité des déplacements, des personnes et des biens sur l'espace public.

### **Modalités de l'aide**

- Si réduction par facteur 2 de la consommation énergétique sur le périmètre rénové : jusqu'à 20 % du montant éligible TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA).
- Si réduction par facteur 3 ou 4 de la consommation énergétique sur le périmètre rénové : jusqu'à 30 % du montant éligible TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA).

Le taux d'intervention est majoré de 20 % en cas d'extinction totale de l'éclairage public 5 heures par nuit sur la totalité de la commune.

**Evolutions envisagées (A confirmer)** : Suppression du seuil des 20 000 habitants, température de couleurs (2700 K), facteur 3 minimum, 50% d'aides avec extinction de 5h et 30% d'aides avec abaissement de 80% minimum.

**Contact** : [aap-eclairage-public@iledefrance.fr](mailto:aap-eclairage-public@iledefrance.fr)

<https://www.iledefrance.fr/modernisation-de-leclairage-public-et-reduction-de-la-pollution-lumineuse>

**Merci de contacter le service avant tout dépôt**

**Dates** : les dossiers peuvent être déposés en continu